



Organisation
mondiale de la Santé
BUREAU RÉGIONAL DE L' Europe

COMITÉ RÉGIONAL DE L'EUROPE,
SOIXANTE-QUATRIÈME SESSION

Copenhague (Danemark), 15-18 septembre 2014



© OMS



© OMS



Bureau régional de l'OMS pour l'Europe : les pays au centre de l'action Séance d'information technique

Mardi 16 septembre 2014, 13:00



**Séance d'information technique, mardi 16 septembre 2014
13 h 00-14 h 20**

**Bureau régional de l'OMS pour l'Europe :
les pays au centre de l'action**

Contexte

Le Comité régional de l'OMS pour l'Europe a recommandé, en sa soixante-deuxième session (CR62), qu'une nouvelle stratégie de pays pour le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe soit préparée et présentée au CR64, une fois que les discussions sur la réforme de l'OMS engagées au niveau mondial seront terminées. La résolution EUR/RC62/R7, « Une stratégie de pays pour le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe 2012-2014 » recommandait qu'une approche flexible, plus efficace des travaux dans les pays, telle qu'elle a été évoquée au CR62, mette davantage l'accent sur les nouvelles initiatives, telles que les stratégies de coopération nationale.

Conformément aux recommandations de la résolution EUR/RC62/R7, le vingt et unième Comité permanent du Comité régional de l'Europe (CPCR) a, lors de sa première session tenue en septembre 2013, entamé l'élaboration d'une nouvelle stratégie de pays. Un groupe de travail informel a été institué par le secrétariat pour aider à la rédaction d'une note conceptuelle décrivant le format de la nouvelle stratégie de pays, qui a été préparée à temps pour examen lors de la deuxième session du vingt et unième CPCR de décembre 2013. Le groupe de travail se composait de huit membres d'États membres différents, dont trois siégeaient au CPCR.

Étant donné que la stratégie d'action mondiale en faveur des pays élaborée par le Siège de l'OMS est toujours en cours de discussion, les membres du groupe de travail informel et le CPCR ont convenu que la nouvelle stratégie de pays de la Région européenne de l'OMS ne devrait pas être présentée au CR64. Le groupe de travail informel a également recommandé qu'une séance d'information technique se tienne sur ce thème durant le CR64.

Objet de la séance d'information technique

Les principaux objectifs de cette séance d'information technique sont les suivants :

- procurer une vue d'ensemble du travail réalisé par le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe dans les pays ;
- clarifier les différences entre les activités spécifiques aux pays et les activités inter pays ;
- expliquer les façons de travailler avec, pour et dans les pays par l'intermédiaire des bureaux de pays et avec les États membres dans lesquels l'OMS n'est pas présente ;

- apporter des éclaircissements sur les rôles et les responsabilités des bureaux de pays de taille réduite ou moyenne dans la Région européenne de l’OMS et des bureaux de pays avec représentants de l’OMS ;
- décrire les outils et les mécanismes habituellement utilisés pour collaborer avec les États membres, tels que les accords de collaboration biennaux, les stratégies de coopération nationale et les accords de partenariat ;
- clarifier comment les États membres peuvent exploiter au mieux le savoir-faire spécialisé et les informations mis à leur disposition via le Bureau régional ;
- faire état des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution EUR/RC62/R7.

Ordre du jour

- Introduction de la session [président]
- Présentation des points essentiels de la mise en œuvre de la stratégie de pays dans le contexte de la résolution EUR/RC62/R7 et des progrès accomplis en matière d’activités dans les pays [Lucianne Licari]
- Rôle et responsabilités des petits bureaux de liaison des pays [Marijan Ivanusa]
- Rôle des bureaux de pays de taille moyenne [Haris Hajrulahovic]
- Les activités des grands bureaux de pays avec représentant de l’OMS [Melita Vujnovic]
- Rôle de l’unité Relations stratégiques avec les pays [Batyrbek Berkdyklychev]
- Débat ouvert
- Conclusion [président]

Format

La session s’ouvrira sur un exposé au sujet des progrès réalisés pour la mise en œuvre de la stratégie de pays dans le contexte de la résolution EUR/RC62/R7.

Cet exposé sera suivi par ceux de trois chefs de bureaux de pays de l’OMS, qui feront le survol de leurs activités au niveau des pays, avec les possibilités qu’elles ouvrent et les difficultés qu’elles comportent.

Le dernier volet de la présentation sera une brève introduction de l’unité *Relations stratégiques avec les pays* et de son rôle dans la coordination des travaux entre le Bureau régional et les bureaux de pays.

La durée totale de la présentation sera d’environ 30 minutes.

Après cette présentation, la parole sera donnée à l’assistance pour questions, commentaires et débat général.